



DOSSIER D'INSCRIPTION 2023/2024

FICHE DE RENSEIGNEMENTS :

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : F M

Téléphone :

Mail :

Adresse :

Nom/prénom parent :

(Pour les adhérents mineurs)

Activités : (cocher la ou les cases vous concernant)

Anglais

Art Thérapie

Cirque

Danses de loisirs

Do In / Yoga / Relaxation

Pilate / Renforcement musculaire

Country

Chant

Théâtre

TARIF AMICALE LAÏQUE CLARET VALBOURDIN

Adhésion annuelle à payer 1 fois pour un nombre d'activités illimitées :

Adultes : 30 euros

Enfants : 20 euros

Cotisations ateliers : Payable en 1, 3 ou 6 chèques le jour de l'inscription

Pour l'atelier Cirque : forfait annuel de **270 euros** payable à l'inscription en :

1 chèque de 270€

3 chèques de 90€

6 chèques de 45€

Ordre des chèques : *Amicale Laïque de Claret Valbourdin*



REGLEMENT INTERIEUR

Les actions menées par l'Amicale Laïque Claret-Valbourdin sont en accord avec celles menées par la Ligue de l'Enseignement et sa Fédération sportive, l'UFOLEP, mouvements laïques d'éducation : elles ont pour but de favoriser l'épanouissement de chacun, tant individuellement que socialement, dans le respect des différences de chacun.

Ce règlement intérieur concerne tous les membres de l'Amicale Laïque Claret-Valbourdin. Pour les adhérents mineurs, les parents doivent également signer ce règlement.

1. Chaque membre respecte les principes démocratiques, laïques et sociaux de l'Amicale Laïque Claret-Valbourdin affiliée à la Ligue de l'Enseignement.
2. Chaque membre doit être à jour de sa cotisation pour participer aux activités de l'Amicale. Une seule séance d'essai est autorisée par adhérent et par activité avant d'adhérer.
3. L'engagement de participation à un atelier est pris pour une année scolaire COMPLETE. Le changement en cours d'année d'un atelier vers un autre ne sera pas autorisé. Le forfait annuel devra être réglé dès l'inscription au moyen de 1, 3 ou 6 chèques. Le remboursement partiel du forfait ne sera possible que dans les cas suivants :
 - déménagement sur présentation d'un justificatif,
 - maladie grave ou accident sur présentation d'un certificat médical mentionnant la durée d'interdiction de pratique de l'activité (arrêt d'au moins un mois seulement),
 - arrêt de l'activité suite à l'indisponibilité de l'animateur ou à l'interdiction de pratique pour raisons exceptionnelles (interdiction temporaire d'utiliser les locaux, mesures gouvernementales...).
4. Il est demandé à chaque membre de téléphoner à l'animateur avant la séance pour signaler son absence.
5. L'Amicale se réserve le droit de radier un adhérent qui nuirait au bon déroulement d'un atelier ou qui ne respecterait pas le présent règlement intérieur signé lors de son adhésion. La radiation sera signifiée par courrier recommandé.

.....

Nom et Prénom de l'adhérent :

Atelier :

Nom et Prénom du représentant légal (Pour les adhérents mineurs) :

- certifie avoir lu le Règlement intérieur de l'Amicale et m'engage à le respecter,
- autorise également l'Amicale Laïque Claret-Valbourdin et Animacirk à utiliser des photos sur lesquelles je me trouve sur tous ses supports : flyers, affiches, blog, expositions ...

A Toulon, le

Signature de l'adhérent
(Ou de son représentant légal)